

Séance du 8 juillet 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AFFECTATION DES RESULTATS- ANNEE 2024 – BUDGET ANNEXE SIAD

L'an deux mil vingt-cinq,
Le huit juillet
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale, sous la présidence de :
Annie VITALI, Vice-Présidente,

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Ghénia BENSAOU, Mme Gisèle CUCHET, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal

Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. François LEBEAU, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Nora ZARLENGA, membre du Conseil Municipal
Mme Evelyne VERNET, M. Joël GOMARD membres désignés par le Maire
M. Laurent LAMAUURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Le Compte Administratif 2024 dégage un **résultat de clôture de + 5 587.84 €.**

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat comptable 2024	+ 8 328.14 €
Résultat 2022 intégré	0 €
Solde	+ 8 328.14 €

Résultat d'investissement à affecter : - 2 740.30 €

Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation qu'elle entend effectuer du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Ce résultat peut être affecté :

- en réserve de trésorerie
- en réserve de compensation
- en excédent affecté à l'investissement
- en excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation
- en excédent affecté au financement des mesures d'exploitation N+2
- en report à nouveau déficitaire.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- + 8 328.14 € affecté en réserve de compensation (C/106868).
- - 2 740.30 € affecté en réserve de compensation (C/106868)

Il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus, en attendant de trouver un commun accord entre les partenaires.

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 9 juillet 2025

Déposé en Sous-Préfecture le 15 juillet 2025

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice**


I.AOUAD